Tutorat - secteur construction



Public

Cette formation s'adresse aux chefs d'entreprises et collaborateurs du secteur de la construction.

Cette formation se démarque de la formation au tutorat classique, cela afin de permettre des échanges spécifiques liés aux expériences rencontrées dans ces métiers.

Prérequis

Aucun

Objectifs

- Transmettre un savoir, savoir-faire et savoir-être et donner le goût du métier,
- Suivre l'évolution de l'apprenant tout au long de son parcours de formation et l'intégrer au sein de l'équipe.

Cette formation a pour objectif de former des tuteurs ou futurs tuteurs en entreprise. vous avez accepté d'endosser une nouvelle responsabilité: celle de devenir tuteur en entreprise.

Mais former des nouveaux collaborateurs (apprentis, stagiaires ou nouveaux collègues) ne s'improvise pas. L'objectif de cette formation au tutorat est de développer vos compétences pédagogiques afin d'encadrer au mieux ces nouveaux collaborateurs, d'apporter des réponses concrètes aux situations que vous rencontrerez dans votre mission de tuteur.

Cette formation se veut la plus dynamique et la plus interactive possible. Elle se base sur des situations qui peuvent être vécues par des tuteurs en entreprise.

3 axes seront abordés:

- Le tutoré (c'est-à-dire celui qui bénéficie de la formation et de l'accompagnement en entreprise). Qui est-il ? Comment apprend-il ? Quelles sont ses motivations ?
- Le tuteur (c'est-à-dire VOUS, qui transmettez votre savoir et savoir-faire, donnez le goût au métier, suivez l'évolution du tutoré tout au long de son parcours de formation, l'intégrez au sein de l'équipe, ...). Quel est votre rôle, vos obligations, vos responsabilités ?
- La sécurité et l'environnement. Comment initier le tutoré à la sécurité et à l'environnement? Comment Constructiv peut-il aider les ouvriers du secteur?

Informations pratiques

- Droit d'inscription
 - Cette formation est agréée "chèques formation".

Certificat - Attestation

En suivant ce module de formation au tutorat, vous recevez une attestation de participation.

Elle est reconnue dans le cadre de l'incitant financier entreprise de la Wallonie qui s'élève à 750€, pour autant que vous remplissiez les conditions suivantes :

- Assurer une formation de min. 270 jours d'un apprenant de 1^{ère} année sous contrat d'alternance (sont comptabilisées tant les journées en entreprise que les journées au cours). La prime est directement liée au contrat d'alternance.
- L'apprenant en question doit réussir sa 1ère année de formation (ou niveau A).
- La personne qui suit la formation doit posséder 5 ans d'expérience dans le métier.

> Aides sectorielles à la formation

Pouvez-vous bénéficier d'une aide sectorielle ? Pour en savoir plus, consultez l'onglet <u>Fonds sectoriels de formation</u>

Formation agréée Cefora (https://www.formation-continue.be/domaines-de-formation/cefora-fond-sectoriel-de-lacp-200) --> formation gratuite sous certaines conditions pour les travailleurs de la CP200

Pour en savoir plus et découvrir la procédure d'inscription, consultez l'onglet Fonds sectoriels de formation. (https://www.formation-continue.be/aides-la-formation/fonds-sectoriels-de-formation)

